

Lettre ouverte à Mr le Préfet et aux élus :

## Jeunes majeurs étrangers, sortir de l'impasse

L'actualité a mis au grand jour la situation de jeunes étrangers présents depuis plusieurs années dans le département de Haute-Loire.

Après un passé difficile et douloureux, ces jeunes ont accompli un parcours scolaire et professionnalisant (CAP par ex). Certains sont maintenant embauchés durablement dans les entreprises qui les ont d'abord recrutés en apprentissage dans des secteurs où la main-d'oeuvre est souvent difficile à trouver.

Cependant, les jeunes en détresse sont nombreux : sans réponse à leur demande d'autorisation de travail et/ou de titre de séjour, menacés d'expulsion, ils sont réduits à vivre dans la peur, l'errance et la clandestinité, alors que la France est devenue leur pays.

Les refus sans appel anéantissent l'investissement des jeunes mais aussi l'investissement de la société : département, associations, éducateurs, enseignants, chefs d'entreprise.

. Depuis des années, associations, enseignants, éducateurs, chefs d'entreprise, maîtres d'apprentissage, élus sonnent l'alarme et ne sont pas entendus. Nous sommes quotidiennement témoins d'un terrible gâchis humain et social : voir des jeunes être menacés d'expulsion alors qu'ils sont prêts à rendre à la société ce qu'elle a investi dans leur formation.

Pourtant, dès aujourd'hui, sans contradiction avec la loi, il y a des possibilités d'amélioration réelle et immédiate.

### Des constats partagés par d'autres départements,

### Des solutions souhaitées pour tous

**Suspicion systématique** de l'authenticité des documents d'état civil même si l'identité a été reconnue

*Cf une circulaire du ministère de l'Intérieur donnant consigne à la Police aux Frontières (PAF) de donner systématiquement un avis défavorable à tous les actes d'état civil guinéens (Note d'actualité n°17/2017 du 1/12/17, direction centrale de la Police aux Frontières).*

Depuis bientôt un an la Préfecture de la Haute-Loire fait revérifier par la PAF les documents d'identité des mineurs non-accompagnés. Elle exige des légalisations par les autorités consulaires des pays avec lesquels la France a pourtant passé des accords bilatéraux qui les rendent inutiles



**Reconnaitre les légalisations** faites dans les pays ou ambassade des pays concernés  
**Cesser de redemander des vérifications** à la PAF de documents déjà visés

**Exigence de documents** qui sont impossibles ou difficiles à obtenir ce qui ne tient pas compte de la réalité administrative de ces pays .

*Cette exigence allonge de plusieurs mois la procédure de délivrance d'un titre de séjour, compromettant ainsi le parcours d'intégration des MNA*

**Multiplication des récépissés** ou titres de courte durée aux conséquences délétères : coût/difficulté à se loger sans APL/passé le permis/insécurité psychologique/difficulté pour les employeurs par la multiplication des autorisations de travail



**Respecter la liste** du Ministère de l'Intérieur  
[\(<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/titres-carte-sejour-documents-circulation-etranger-france>\)](https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/titres-carte-sejour-documents-circulation-etranger-france)  
**Réduire les délais** d'attribution des titres de séjours  
**Revoir la durée des titres de séjour** : une année pleine à la remise de la carte.

**Scolarisation inadaptée dans l'apprentissage du français**

**Rupture des formations par les OQTF** qui nient les efforts faits par les jeunes en 2/3 ans par ex) ou **reportée**  
**Pour les jeunes majeurs en famille impossibilité d'accéder à l'apprentissage** et à la formation en alternance : il faut justifier d'1 an de séjour régulier en France (code du travail article R.5221-7)

*5 jeunes kosovars ou albanais, arrivés mineurs avec leur famille se trouvent dans des situations inextricables et subissent la double peine, 4 d'entre eux en France depuis 5, 6 bientôt 7 ans, vont signer depuis des mois au commissariat*



**Accéder à une formation adaptée** : études, apprentissage, alternance, remise à niveau en français

**Terminer un parcours engagé** : pas d'OQTF qui casse les apprentissages en cours

**Donner l'accès au travail à tous**

25 familles en précarité, dans un stress permanent espèrent un titre de séjour : 1 depuis 11 ans, elle vient d'un pays violent en guerre, 2 familles entrent dans leur 9<sup>e</sup> année ! 2 dans leur 7<sup>ème</sup> année, 4 dans leur 6<sup>ème</sup> année !

A la date du 5/05/2021 :

- Parmi les jeunes majeurs isolés :

- 8 jeunes sous OQTF

- 39 jeunes en attente d'1 titre de séjour depuis janvier 2020

- Parmi les jeunes majeurs en famille :

- 5 jeunes (5/25 familles) dont 4 sous assignation à résidence.



**Régulariser de façon large et durable les personnes étrangères présentes depuis plusieurs années** sur notre territoire notamment en appliquant la circulaire du 28 novembre 2018 (circulaire n° NOR INTK1229185C) plutôt que de mettre fin à celle-ci sans le dire et de restreindre l'accès aux droits et ainsi multiplier les situations dramatiques

**Manque de cohérence et de transparence** dans les réponses de la Préfecture de Haute-Loire : recours systématique aux récépissés en lieu et place de titre de séjour.

Manque **d'humanité** dans l'accueil



**Appliquer les recommandations de la Charte Marianne** (Articles L. 114-2 à L.114-4 du Code des relations entre le public et l'administration)

Attribution de titres de séjour

Ce monde de refus et déni engendre une violence et les dégâts psychologiques majeurs. Ne serait-il pas plus utile, constructif de les laisser travailler, devenir autonome et retrouver leur dignité. Quel sens a aujourd'hui l'expulsion d'enfants qui ont grandi en France ?

Ce sont là des mesures possibles et réalisables, dans un département peu peuplé ! (86<sup>e</sup> département pour sa densité de population 45 hab/km<sup>2</sup>)

**Nous, signataires du communiqué de la Ligue des Droits de l'Homme, vous demandons de reconsidérer, avec votre pouvoir, la politique d'accueil et de prise en charge des jeunes mineurs et majeurs étrangers.**